



LA FEDERATION DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE
ET L'UNION DEPARTEMENTALE VAL DE MARNE

**URGENT : appel à l'apaisement à
L'hôpital Paul GUIRAUD :
Nous exigeons du ministère la nomination d'un
médiateur**

**VOICI MAINTENANT PLUSIEURS SEMAINES QUE LES AGENTS DE L'HÔPITAL PAUL GUIRAUD
SONT EN GRÈVE AVEC L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES.**

S'attaquer aux Réductions du Temps de Travail des personnels dans un contexte où les conditions de travail sont de plus en plus pénibles, où les sous-effectifs sont légions et la précarité s'amplifie ; C'est non seulement irresponsable, au regard de la souffrance au travail que vivent les agents mais également pour les usagers qui ne peuvent plus être pris en charge dans de bonnes conditions. De plus ce n'est jamais la question du soin et de la prise en charge des malades qui est traitée mais uniquement les questions budgétaires à savoir : un budget contraint ne permettant plus le règlement des cotisations patronales CNRACL, les revalorisations des catégories B et C, le GVT et tous les investissements à venir. Ce qui est avancé, c'est uniquement la question du coût des personnels qui deviennent les variables d'ajustement depuis plus d'un mois, les personnels ne veulent pas payer et le refusent.

La direction tente la judiciarisation, le pourrissement de l'action syndicale pour discréditer les salariés, le mouvement et reporter la responsabilité des dysfonctionnements de l'établissement sur les grévistes et leurs représentants.

Quand le gouvernement ampute les budgets hospitaliers publics, tout en favorisant le développement du privé lucratif.

C'est toujours sur le dos des personnels que cela se traduit. Lorsque les salariés du secteur lucratif luttent pour « bien travailler » et refusent des organisations du travail qui ne prennent pas en compte les prises en charge des patients pour des raisons « productivistes », le gouvernement accepte que ces trusts « du soin » se placent au dessus des lois en bafouant notamment le droit de grève!

En voulant retirer des droits aux personnels de P. GUIRAUD, les tutelles traitent de « nantis » les agents publics qui veulent également « bien travailler » et préserver leurs RTT acquises.

Aujourd'hui la direction locale introduit un nouveau référé juridique et porte plainte contre « X » pour des actes répréhensibles qui auraient été commis en fin de semaine dernière. La CGT réaffirme au ministère que son organisation ne saurait admettre des actes qui remettent en cause la sécurité des personnels et des usagers. Comme elle n'admet pas les méthodes de la direction qui conduisent à l'exaspération des personnels du fait des refus systématiques d'entendre les revendications légitimes des salariés. La colère est juste, la responsabilité de l'ARS est entière.

Celle-ci refuse de s'asseoir à la table des négociations pour donner les moyens permettant de satisfaire les besoins des personnels pour bien travailler.

**NOUS EXIGEONS DE MANIÈRE URGENTE LA NOMINATION PAR LE MINISTÈRE D'UN MÉDIATEUR AFIN DE TROUVER
UNE SOLUTION PERMETTANT LA SORTIE DE CE CONFLIT DANS L'INTÉRÊT DES PERSONNELS ET DES PATIENTS.**

Fait le 2 juillet 2014

Contacts :

Yasmina SELLOU : 06 85 82 97 13

Benjamin AMAR : 06 50 25 66 65

COMMUNIQUE DE PRESSE

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

N° 370

Tél. : 01 55 82 87 49
Fax : 01 55 82 87 74

E-mail :
com@sante.cgt.fr